LA CRISE HOUILLÈRE DEVANT LE SÉNAT

Une interpellation de M. CADOT, sénateur du Pas-de-Calais, sur le chômage dans les mines de houille

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Le Sénat a consacré sa séance d'hier à la discussion des interpellations sur la crise charbonnière et le chômage dans les mines.

MM. Louis Soulié et CADOT sont intervenus pour signaler la situation pénible des ouvriers mineurs et demander au gouvernement d'y apporter remède.

Le sénateur du Pas-de-Calais a fait un exposé déterminant que le chômage se développait de plus en plus et combien la situation des ouvriers mineurs devenait de plus en plus misérable.

Après avoir souligné la disproportion qui existe entre les prix de vente des charbons à l'extraction et au consommateur, M. CADOT a réclamé notamment l'abaissement du prix des charbons destinés à l'industrie ou au chauffage.

La réponse fut apportée par M. Margaine, remplaçant de M. Daladier. Le sous-secrétaire d'Etat a déclaré que la crise houillère n'était que la répercussion de la crise mondiale. Parlant des mesures à prendre, après avoir reconnu que l'on aurait dû réduire la production, M. Margaine a indiqué que le gouvernement n'avait à sa disposition, pour remédier à la situation, que les droits de douane, le tarif préférentiel et les mesures de contingentement. Il a ajouté qu'à Genève, on s'efforçait d'obtenir par les autres pays l'adoption de la réduction de la journée de travail telle qu'elle est appliquée dans les mines françaises.

De plus, le ministre des Travaux publics se propose de faire tous ses efforts en vue d'intensifier la production du coke métallurgique, afin de diminuer la consommation de l'anthracite étranger, et il entend également instituer le crédit minier.

M. CADOT reprit la parole pour regretter que le gouvernement ne prenne pas sa décision d'intensifier les mesures de contingentement. Il a insisté avec force pour que soit adoptée la proposition relative à la création d'un office national du charbon.

Avant la fin du débat, M. Margaine a répondu au sénateur du Pas-de-Calais, d'une part qu'il ne pouvait pas le suivre sur ce terrain et que, d'autre part, le gouvernement envisageait la réalisation d'un système dont la mise au point se poursuivait et qui rendrait inutile un office.

Pour clôturer le débat, le Sénat a voté un ordre du jour pur et simple impliquant la confiance au gouvernement.

LA SÉANCE

La plus grande partie de la séance du Sénat, hier, a été consacrée à la discussion des interpellations de **M. Louis Soulié**, sur la fermeture des puits de mines à Saint-Etienne et sur les mesures que le gouvernement compte prendre à l'égard des concessionnaires qui auront abandonné partiellement leur exploitation, et *de M. Cadot, sénateur du Pas-de-Calais*, sur le chômage dans les mines de houille et le licenciement de plusieurs centaines d'ouvriers mineurs aux mines de **Lignylez-Aires**, sur les conséquences du dit chômage et sur les moyens à employer pour en atténuer les effets.

M. Soulié rappelle qu'en 1931, les Compagnies des Mines de la Loire ont décidé des réductions de salaires allant jusqu'à 8 % et que par la suite, des puits ont été fermés et des ouvriers licenciés. A cette époque M. Soulié réclama la remise des mines abandonnées aux syndicats des mineurs.

Depuis lors, d'autres puits furent fermés et quelques autres continuent d'être entretenus, mais l'extraction y est suspendue.

M. Soulié demande que le gouvernement prononce la déchéance des Compagnies et ordonne la mise en adjudication.

M. Cadot signale l'inquiétante augmentation du chômage

M. Cadot : « Une situation analogue à celle de la Loire afflige les houillères du Nord de la France : le chômage n'a cessé d'augmenter, et dans des proportions inquiétantes. Tout vient de là. Je vois qu'on en est encore à rechercher les dépassements auxquels on s'est livré par rapport aux contingentements légaux : l'enquête est seulement en cours. L'équilibre serait atteint si l'on avait, comme nous l'avions demandé, réduit le taux du contingentement.

» Je parle de ces choses en homme qui voit de près les misères profondes que cause, dans les populations minières, l'état de choses actuel. Il faut absolument mettre fin sans délai à ces misères. (Très bien) Il faut aussi empêcher qu'on ferme des puits et des chantiers sans égard à la situation des ouvriers.

» M. Soulié vous a parlé de la fermeture des puits dans le bassin de la Loire; je vous signale des faits analogues à Lignylez-Aires, dans le Pas-de-Calais, où l'on a fermé. Un puits abandonne plusieurs veines d'un autre et congédie par suite plusieurs centaines d'ouvriers français qui ne peuvent trouver de travail dans les autres mines et ce, alors que nous allons chercher plus de 20.000.000 de tonnes de charbon à l'étranger, quelle honte quand on peut supprimer de telles misères et qu'on n'y a, en dix-huit mois, trouvé aucun remède. Par quel moyen, M. le Ministre, entendez-vous mettre fin à la crise houillère.

» Il faudrait que le prix du charbon soit abaissé pour l'industrie, afin d'abaisser les prix de revient, que le prix du charbon de chauffage soit abaissé pour augmenter la consommation. Mais ce résultat ne peut pas être obtenu aux dépens des mineurs, pas plus qu'il ne peut l'être en abandonnant les gisements les moins riches pour ne plus exploiter que les meilleurs.

» Prenons garde, les procédés actuels d'exploitation mettent en péril les ouvriers mineurs. Le foudroyage, qui a coûté tant de vies humaines, ne tardera pas à recommencer si on n'y apporte un prompt remède ; ce qu'il importe, c'est de réduire la crise charbonnière en donnant du travail aux ouvriers mineurs et en leur assurant un salaire raisonnable. Les travailleurs de la mine ont droit à toute notre sympathie et à tous les égards du Parlement et du Gouvernement ». (Très bien, très bien).

M. Margaine expose les difficultés auxquelles se heurte le Gouvernement

M. Margaine, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics répond qu'il a été impossible de ne pas arrêter l'exploitation des mines les moins riches : « Ainsi, les mines de Ligny-lez-Aires, dont le prix de revient est trop élevé et le charbon de qualité médiocre : on s'est efforcé de trouver des débouchés à cette mine en faisant des achats pour les administrations, mais ces mesures n'ont pu être qu'un expédient et la fermeture a été inévitable. Les mines de la Loire, dont a parlé M. Soulié, sont, elles aussi, des mines pauvres dont la production a dû diminuer par suite de la réduction de la consommation ».

M. Margaine expose ensuite qu'il ne peut être question de faire jouer la déchéance, la solution doit être recherchée dans un plan d'ensemble de la politique charbonnière. La production du charbon français n'atteint que les deux tiers des besoins de la consommation.

« Nous sommes cependant dans une situation difficile en face des importations étrangères, car les prix de revient de l'étranger sont inférieurs de 30 % aux prix de revient français. Pour nous défendre, nous avons des droits de douane, des tarifs préférentiels et le contingentement. Ces mesures sont efficaces, car les importations de charbon ont diminué de 30 % au cours de l'an dernier ».

Le sous-secrétaire d'Etat montre ensuite les difficultés auxquelles ont à faire face non seulement les mineurs, mais aussi les bateliers et les consommateurs, sans compter la marine marchande, qui comprend les marins et les ouvriers des ports. Et il conclut ainsi :

« Pour défendre les mineurs, nous poursuivrons à Genève une politique tendant à l'application de la législation ouvrière et de la réduction de la durée de la journée de travail dans les mines étrangères, comme elle l'est dans les mines françaises. Nous nous efforcerons aussi d'intensifier la production du coke métallurgique français qui doit remplacer peu à peu l'anthracite venant de l'étranger. Pour cela, il y aura des routines à vaincre.

» Le Gouvernement fera tout ce qui est nécessaire pour cela. Nous mettrons sur pied, enfin, une organisation de crédit minier pour venir en aide aux travailleurs des mines et à la production du charbon ». (Applaudissements).

M. Cadot : « Je regrette que le Gouvernement déclare ne pas pouvoir intensifier le contingentement. La crise s'aggrave. Donc il faut prendre des mesures pour protéger la production française. Pourquoi ne pas créer un Office national du charbon. Une proposition de loi a été déposée dans ce sens. Le Gouvernement a le devoir de l'étudier avec le désir d'aboutir à une réforme attendue par les mineurs ». (Applaudissements).

Un remède à l'étude

A cela M. Margaine répond :

« Le Gouvernement n'envisage pas une autre diminution du contingentement à cause des prix de revient de notre industrie qui doivent être maintenus assez bas pour que les exportations restent possibles et reprennent dès que la crise mondiale cessera. En ce qui concerne l'Office national, nous ne pouvons pas suivre M. Cadot, car une expérience récente faite à l'étranger nous montre les dangers d'une pareille solution. Nous envisageons un autre système qu'il serait prématuré d'exposer aujourd'hui, mais dont l'étude se poursuit activement avec les intéressés ». (Très bien).

Après diverses observations, **M. Louis Soulié** propose l'ordre du jour pur et simple en y attachant le sens de la confiance dans les assurances données par le Gouvernement. Cet ordre du jour, accepté par M. Margaine, est adopté à mains levées.

Le vote des femmes

Le Sénat reprend ensuite la discussion sur le vote des femmes. Après interventions de MM. Calmel et Pol Chevalier, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi 15 h. Séance levée à 18 h. 35.

LE DÉBAT SUR LE CHOMAGE A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. *Dalimier* répond ensuite à M. *Lebas* au sujet de la participation de l'Etat : « M. Lebas n'a qu'à venir me trouver, nous réglerons loyalement la question qui l'intéresse. J'ai fait la démonstration devant la Chambre que nous avons tenu les engagements que nous avons pris : certains ont tendance à considérer les chômeurs comme des travailleurs paresseux, à les mépriser ; j'ai le devoir de protester (Applaudissements). Il y a en France de nombreux travailleurs qui connaissent la chose la plus triste dans la vie : « l'oisiveté forcée ». (Applaudissements nombreux bancs).

M. Louis *Marin* insiste pour que le gouvernement demande au Sénat le vote rapide de la loi sur la main-d'œuvre étrangères.

Après les interventions de MM. Pétrus *Fauré, Clamamus* et *Montjauvis*, la suite des débats est renvoyée à jeudi.

LE PROJET FINANCIER ne sera discuté que lundi à la Chambre

Hier soir, à la fin de la séance de la Chambre, M. **Marchandeau**, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, est monté au fauteuil présidentiel et a fait part à **M. Bouisson** d'une communication de **M. Herriot**.

Le président de la Chambre a alors pris la parole pour informer ses collègues que le débat financier ne pourrait venir en discussion que lundi prochain.

Il a donc proposé de tenir une séance exceptionnelle, lundi, en supprimant la séance de vendredi. Ce qui fut décidé.

Le groupe socialiste réserve encore son attitude

Le groupe socialiste S.F.I.O. réuni sous la présidence de M. Léon Blum, a entendu mardi matin un exposé de M. Grumbach, ancien député du Haut-Rhin, sur les problèmes des réparations et du désarmement et sur les négociations en cours à Genève et à Lausanne.

Le groupe s'est ensuite entretenu des projets financiers et a examiné un certain nombre de propositions nouvelles que ses délégués à la commission des finances se proposent de défendre au cours de la deuxième lecture du projet du Gouvernement, notamment la suppression des périodes de réserves et un aménagement différent de la réduction de 5 % sur les dépenses de personnel.

Le groupe tiendra mercredi une réunion pour arrêter définitivement son attitude à l'égard du projet financier et des solutions envisagées à Genève et à Lausanne.

L'émouvante protestation des anciens combattants de la région d'Hazebrouck

Sur l'initiative du comité de défense de l'U. N. C., contre les projets financiers ministériels s'attaquant à la retraite du combattant et à la pension des veuves de guerre, une assemblée générale extraordinaire importante a eu lieu lundi soir, à Hazebrouck. De toute la région, les A. C. sans distinction de parti sont accourus pour défendre les droits acquis menacés. Vingt-cinq sections d'Hazebrouck et des environs étaient présentes avec leurs drapeaux, représentant environ cinq mille A. C., Mutilés et Victimes de la guerre.

A 19 h. 30, la séance est ouverte, sous la présidence de M. Marcel Courouble, président de l'U. N. C. d'Hazebrouck, qui prononce un discours, coupé d'applaudissements très nourris. « Nous déclarons, dit-il, notamment, que nous n'accepterons jamais que ce soient les A. C., les Mutilés, les Veuves, les Orphelins, les Ascendants qui paient les frais de la guerre dont ils ont été victimes. S'il y a des économies à faire, ce ne doit pas être sur les A. C. et Victimes de la guerre, mais plutôt en réduisant les scandaleux profits des spéculateurs de la guerre. Il faut en réviser les marchés et faire rendre gorge aux profiteurs ! »

Divers autres orateurs prennent la parole, puis l'ordre du jour suivant est adopté par l'unanimité de l'assistance :

« Réunis en assemblée extraordinaire, toutes les sociétés d'A. C. d'Hazebrouck et des environs joints aux Mutilés et aux Victimes de la guerre, proclament: que les droits acquis aux A. C. et Victimes de la guerre doivent demeurer intangibles.

» Cette trop modeste retraite est considérée comme la rançon de l'impôt du sang et la réparation du dommage de guerre subi par la carcasse de l'individu, aux mêmes titres que les dommages subis par les meubles, immeubles, animaux, etc..., et oser toucher à cela constitue à l'égard des A. C. une attaque non déguisée des profiteurs de guerre contre la génération du feu.

» Les A. C. estiment qu'il faut d'abord faire rendre gorge aux profiteurs de guerre, et que se trouvant par cette attaque en cas de légitime défense, ils riposteront et prendront position devant cette menace par tous les moyens.

» Soucieux de l'ordre public, ils conseillent au gouvernement et aux représentants de l'opinion publique de ne pas toucher à cette retraite et se déclarent tous solidaires et résolus à se faire respecter. Ils demandent que le gouvernement français fasse à Genève comme à Lausanne le maximum d'efforts pour le désarmement et le rapprochement des peuples, tout en assurant d'abord la sécurité nationale. »

A l'issue de la séance, dans un ordre *parfait, les drapeaux rangés par trois*, précédés de tous les présidents de sections et suivis par les délégués et A. C. présents au nombre de plus d'un millier, le cortège, en silence et lentement, s'est rendu au monument aux morts où deux bouquets ont été déposés : l'un au nom de toutes les sections d'A. C. de la région ; l'autre, au nom de tous les mutilés et victimes de la guerre.

UNE CARPE DE 14 LIVRES CAPTURÉE A SECLIN

Une carpe de 14 livres a été capturée au Canal de Seclin, le lundi 4 juillet, vers 7 h. du matin, par M. Leroy, habitant **Loos**.

Ce superbe poisson s'est défendu avec une énergie farouche, et ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que son heureux vainqueur la fit entrer dans l'épuisette.

On constate de plus en plus les heureux efforts des réempoissonnements intensifs opérés par le Syndicat des Pêcheurs.

Le Canal de Seclin, qui est un des beaux coins de pêche de l'arrondissement de Lille, est de plus en plus fréquenté. On y trouve des eaux pures, des poissons superbes et de grands arbres pour s'abriter du soleil.

LA "TERREUR" DE LOUVROIL DEVANT LES ASSISES DU NORD

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A leur arrivée, Houssière avait les deux mains appuyées sur le mur de descente de cave et, ainsi arcbouté pour se donner plus de force, frappait à coups de pied les deux vieillards étendus inertes sur le sol, méconnaissables, la figure ensanglantée. Aidé de l'agent de police Frénet, les deux témoins purent s'emparer non sans difficultés de Houssière qui voulait frapper l'agent à coups de tête.

La mort d'une victime

Les deux malheureuse victimes furent immédiatement transportées dans une clinique de Maubeuge dans un état très grave, tous deux portaient sur le corps et notamment à la tête et à la face, des plaies nombreuses et profondes. Le mari qui était atteint d'une fracture du crâne décéda le 23 février 1932. Mme Guislain échappa à la mort mais reste atteinte d'un affaiblissement général très accentué dont elle ne se remettra jamais.

Les débats

Cet ancien entrepreneur de transports et marchand de charbons que des mauvaises affaires ont diminué jusqu'au point d'en faire un manœuvre, se présente à l'audience dans une attitude correcte. C'est un solide gaillard avec une tête de garçon coiffeur vieux modèle.

Il s'exprime d'une voix sourde et s'appesantit sur ses déboires conjugaux.

Marié deux fois, sa première femme n'eut pas une conduite irréprochable. Pendant la guerre alors que son mari était mobilisé, elle eut des complaisances pour les Allemands et lorsque Houssière revint en 1919, elle quitta le domicile conjugal.

Ces faits sont acquis et d'ailleurs l'accusé obtint le divorce. Mais l'enquête a révélé qu'il brutalisait cette femme. Houssière s'en défend, comme il se défend d'avoir jamais frappé sa seconde femme qui, elle, dut le quitter et divorça à son profit.

L'accusé déclare que sa seconde femme le trompait aussi.

Accusation toute gratuite, car de l'avis des gens de Louvroil, cette dernière ne prêta jamais à aucune remarquable défavorable.

— Vous étiez fâcheusement considéré dans le pays, dit le président. Vous buviez, vous étiez irascible et brutal.

— Oh ! je buvais régulièrement, répond l'inculpé, qui veut sans doute dire le contraire.

Quant à la brutalité qu'on lui reproche Houssière proteste. Mais le président Mallet feuillette le dossier et donne sur ce point des indications précises ; il rappelle différentes scènes de violence qui ne laissent pas de doute.

— Vous en vouliez aux époux Guislain du refus qu'il avaient opposé de témoigner en votre faveur au moment de votre procès en divorce.

— Non. Des témoins j'en avais autant que je voulais et je n'avais pas besoin de ceux-là.

— Ce qui n'empêche que vous n'en avez produit aucun et que votre femme a obtenu le divorce à son profit.

— Je ne me suis pas présenté.

— Toujours est-il que vous aviez voué une haine aux époux Guislain, l'information l'a révélé et les victimes l'ont déclaré.

— C'est faux.

— Cependant vous n'êtes pas allé de sang-froid, les frapper comme vous l'avez fait, sans aucune raison.

— ....

— Pourquoi êtes-vous allé chez eux ?

— J'avais reçu une lettre me demandant de payer à ma femme, d'urgence la pension alimentaire que je lui devais.

Je ne travaillais pas et je voulais demander aux époux Guislain d'intervenir auprès de ma femme pour qu'elle consentît à retarder l'échéance de ce paiement.

— Mais les victimes n'avaient plus de *relations avec votre femme à ce moment là.*

D'autre part ni l'un, ni l'autre, n'ont fait état de cette lettre. Au contraire Dès que vous fûtes seul avec eux vous les avez injuriés et vous les avez frappés.

— Je ne les ai pas insultés.

— Mais pourquoi les avez-vous frappés et aussi sauvagement.

— C'est venu au sujet de la lettre.

— Et quand ils vous suppliaient de cesser, quand ils demandaient grâce, vous vous êtes au contraire acharnés. Vous avez même dit à la dame Guislain: « Je ne cesserai que quand tu seras crevée ».

— C'est faux.

— En tout cas, vous ne vous êtes arrêté que lorsqu'ils ne donnèrent plus signe de vie.

Naïvement Houssière cherche une atténuation de son geste dans le fait que ses chaussures avaient des talons en caoutchouc.

— Heureusement, dit le président, sans quoi vous les tuiez sur le coup.

L'accusé, qui, le lendemain du drame avait déclaré n'avoir conservé aucun souvenir de la scène tragique et avoir agi sous l'empire d l'ivresse, prétendit que le paludisme dont il dit être atteint était la raison de son acte.

— Ce qu'il y a de mieux, c'est que c'est la seule crise qui se soit manifestée chez vous. Il semble que vous confondiez paludisme et alcoolisme.

En terminant l'interrogatoire, le président remarque que jamais depuis le drame, Houssière n'a manifesté de regrets.

Et à ce moment là, l'accusé n'en formule pas davantage.

Les témoins

Des 18 témoins cités, 9 l'ont été par l'accusation, 9 par la défense.

Leur audition ne donne lieu à aucun détail particulièrement intéressant.

D'ailleurs il ne s'agit point d'un drame mystérieux, seul le mobile est discuté. Mais les faits subsistent : Houssière a frappé les deux vieillards avec une telle rage sauvage que l'un en est mort et que l'autre n'en vaut guère mieux.

Mme Guislain se trouve dans l'impossibilité de venir déposer.

Le commissaire de police, M. Garrot vient dire que les victimes étaient de braves gens et que, au contraire, l'accusé était un ivrogne irasible et brutal, très redouté et que l'on surnommé : « la terreur de Louvro ».

L'agent Frémy déclare que Houssière était très surexcité quand il l'arrêta et que déposé au violon municipal il s'endormit comme une brute.

Le docteur Triquenaux, médecin légiste indique que M. Guislain est mort des coups reçus et que Houssière est légalement responsable. Il n'a relevé sur lui aucune trace de paludisme.

MM. Bozzini et Caffi, relatent dans quelles circonstances ils sont intervenus au moment du drame. Le président félicite M. Bozzini de sa courageuse intervention.

M. Leblois, agent d'assurances, qui se trouvait chez les époux Guislain quand y pénétra Houssière, déclare que ce dernier lui a fait l'impression d'être pris de boissons, mais semblait calme. Le témoin était parti quand le drame se déroula.

Mme Aurélie Chevalier, la seconde femme divorcée de l'accusé, souligne que son mari était ivrogne et brutal ; elle se défend d'avoir eu jamais le moindre tort envers lui.

Mme Bernolle, cabaretière, rappelle une scène de violences à laquelle Houssière s'est livré chez elle, sur un consommateur.

A ces témoins succèdent, les témoins à décharge : MM. Colpaert, rentier, à Haumtont ; Latouche, de Colleret ; Quertaimont, la dame Lecomte ; Mme Fernez, de Louvroil ; MM. Laurent, de Sous-le-Bois ; Duez, de Ferrière-la-Grande ; André Kubas ; Mme Ghys, de Marcinelle.

Leurs dépositions tendent dans l'ensemble à faire admettre que l'accusé n'était pas un méchant homme.

Après le défilé des témoins, Me Delvallée demande au président de vouloir bien poser aux jurés la question subsitaire de coups, ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner.

Mais la Cour rejette cette demande.

Réquisitoire et plaidoiries

Le premier orateur est Me Bufquin qui au nom de la dame Guislain, partie civile réclame *50.000 francs de dommages-intérêts.*

M. l'avocat Vermeullen lui succède. Il prononce un réquisitoire exempt d'excessive sévérité, mais il affirme que l'accusé s'est bien rendu coupable d'un meurtre et qu'il mérite une peine de travaux forcés.

Enfin, Me Delevallée s'attache à démontrer que son triste client fut malheureux en ménage, que le sort s'acharna contre lui et que pour oublier, il se mit à boire. Et en terminant il sollicite l'indulgence du jury

LE VERDICT

Un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes, sanctionne le forfait de l'inculpé.

En conséquence Auguste Houssière est condamné à 15 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

La cour accorde à Mme Vve Guislain 25.000 francs de dommages-intérêts.

R. J.

AUX ASSISES DE LA SOMME

UN INCENDIAIRE DE MEULES CONDAMNÉ A CINQ ANS DE PRISON

La Cour d'Assises de la Somme a jugé le nommé Albert Warroux, 25 ans, ouvrier agricole, inculpé d'incendie volontaire.

Le 29 février dernier, dans la matinée, Warroux sortait de la prison d'Amiens où il venait de purger une peine. Il se rendit à la gare du Nord, où un gendarme lui ayant demandé ses papiers, il déclara qu'il avait l'intention de retourner en prison et que pour cela il savait ce qu'il fallait faire.

Warroux quitta Amiens presqu'aussitôt. Vers 13 h., des cultivateurs travaillant dans les champs, aperçurent cinq meules qui flambaient sur le territoire de la commune de *Glisy*. Certains aperçurent un individu qui s'enfuyait.

L'alarme fut donnée aussitôt et cependant que l'on essayait, mais en vain, d'enrayer le sinistre, les gendarmes de Boves se mettaient à la recherche du fuyard, qu'ils arrêtaient dans le courant de l'après-midi.

Les cinq meules appartenaient à M. Manier, cultivateur à *Longueau*, qui éprouvait un préjudice d'une vingtaine de mille francs. Warroux passa des aveux et prétendit qu'il n'avait voulu brûler qu'une seule meule et que le vent avait considérablement augmenté son œuvre.

A l'audience, Warroux est écrasé et demande pardon à tout le monde. Après le réquisitoire de M. Ramain, avocat général et la plaidoirie de Me Fricaudet, du barreau d'Amiens, Warroux est condamné à cinq ans de prison.

Le président prononça ensuite la clôture de la 3e session de l'année.

LA MORT DE LA FEMME D'UN CHEMINOT DE BEAURAINS PRÈS D'ARRAS

LE DÉCÈS SERAIT DU A UNE CAUSE NATURELLE

Le docteur Brassart, médecin-légiste, qui avait visité le cadavre de Mme Guilbert, épouse d'un cheminot de **Beaurains**, près d'Arras, dont nous avons annoncé la mort *soudaine et sur laquelle semblait* planer un certain mystère, a procédé à l'autopsie sur réquisition de M. Fontaine, juge d'instruction.

L'honorable praticien a fait les constatations médico-légales à la morgue de l'hôpital Saint-Jean, à **Arras**, où le corps de Mme Guilbert avait été transporté

Le médecin-légiste a conclu que la mort n'était pas consécutive à des coups reçus et qu'elle pouvait être considérée comme naturelle. Cependant, les viscères ont été prélevés à toutes fins utiles pour examen.

UN DRAME DE LA JALOUSIE PRÈS D'ABBEVILLE

Un briquetier revolvérisa sa fiancée et la mère de celle-ci puis tenta de se suicider

Dans la matinée de mardi, un drame rapide s'est déroulé au hameau de *L'heure*, situé à quatre kilomètres d'Abbeville.

Depuis quelque temps, Marcel Havelach, 25 ans, ouvrier briquetier et pupille de l'assistance publique entretenait des relations avec une jeune fille de Lheure, Albine Langlois, 23 ans, et les deux jeunes gens avaient projeté de se marier.

Havelach était venu habiter chez la mère de celle qu'il considérait comme sa fiancée. Mais la vie en commun fit bientôt ressortir le caractère emporté de l'ouvrier briquetier qui était très jaloux et qui rendait la vie difficile à Mme Langlois et à sa fille, si bien que, lasse des mauvais traitements qu'elle subissait, Albine Langlois rompit avec lui il y a plusieurs jours.

Havelach se montra très contrarié de cette décision et récemment, il se rendait à *Amiens* et faisait l'acquisition d'un pistolet automatique et de balles. A son retour, il essaya de revoir Albine Langlois et lui demanda de revenir sur sa décision La jeune fille se montrant inflexible, Havelach le menaça de mort et ajouta qu'il tuerait également sa mère. Cette scène se passait lundi et la jeune fille déclara qu'elle préviendrait les gendarmes le lendemain.

Mardi matin, de très bonne heure, le briquetier pénétra dans la chambre occupée par les deux femmes et leur demanda si elles persistaient dans leurs intentions. La réponse ayant été affirmative, il partit, en proie à une vive colère.

Peu après, alors qu'Albine Langlois était seule dans la chambre, Havelach y pénétra à nouveau et, sortant son revolver, il *fit feu à trois reprises sur la jeune* fille. Celle-ci fut atteinte à la tête, mais réussit à s'échapper.

Attirée par le bruit des coups de feu, Mme Langlois pénétra dans la chambre, mais Havelach tourna sa fureur contre elle et la blessa au cou. Puis il tourna l'arme contre lui-même et tenta de se suicider, mais il ne put mettre son projet à exécution, l'arme s'étant enrayée.

Quand les gendarmes se présentèrent pour l'arrêter, il n'opposa aucune résistance. Il a fait des aveux complets et a été écroué à Abbeville.

Les victimes, transportées à l'hospice d'Abbeville, sont dans un état satisfaisant.

200.000 FRANCS DE DÉGATS CAUSÉS PAR LE FEU DANS UN MAGASIN DE GRAINES, A SOMAIN

Hier, à 13 h. 30, la sirène de l'Hôtel de Ville et le tocsin alertaient la population. Un incendie d'une extrême violence venait de se déclarer dans les magasins de M. Lesieur Jean, grainetier, 78, rue Pasteur. En peu de temps, le sinistre prit des proportions importantes. M. Lesieur, qui se trouvait chez des voisins, fut immédiatement prévenu, mais ne put rien sauver de son magasin, qui contenait une automobile presque neuve, des machines spéciales pour le tri et le nettoyage des graines et une quantité importante de graines de toutes sortes.

Les ouvriers d'un chantier de l'entreprise Richer se trouvant à côté arrivèrent sur les lieux en même temps que M. Brachelet, maire, et tous se mirent en devoir de combattre le fléau.

Bientôt, les pompiers munis de leur matériel moderne arrivèrent à leur tour et l'incendie qui faisait rage fut efficacement combattu de plusieurs côtés à la fois, afin de préserver les bâtiments voisins. Après une heure d'efforts, tout danger était conjuré, mais du magasin il ne restait plus que les murs calcinés.

Les pompiers, aidés par leurs collègues des communes voisines et en particulier ceux de Douai, qui se signalèrent par leur promptitude, continuèrent à noyer les décombres et le service d'ordre put se retirer quelques instants plus tard.

M. Jean Lesieur subit un préjudice total d'environ 200.000 fr., couvert par plusieurs assurances.

AU COURS D'UNE PROMENADE EN BARQUE, UN ARRAGEOIS SE NOYA DANS LA SCARPE

Un groupe de jeunes gens d'*Arras*, décidèrent, vers 22 h., d'aller faire une promenade en barque dans la Scarpe. Dans une des barques, M. André Tristram, 18 ans, ouvrier imprimeur, demeurant 1, rue Terrée-de-Cité, avait pris place avec un camarade.

Il descendit le courant puis, pour revenir à son point de départ, voulut arrêter la marche de la barque en se servant d'une planche comme gaffe. Il crut sentir le fond de l'eau, mais soudain, il perdit l'équilibre et tomba. Comme ses camarades savaient qu'il était bon nageur et qu'il était capable d'atteindre la berge ils ne s'inquiétèrent pas trop, mais tout *à coup le virent couler à pic.*

Ils assistèrent impuissant à ce terrible accident. Le jeune homme disparut dans le courant qui l'emporta.

Les sapeurs-pompiers du poste permanent furent aussitôt alertés et arrivèrent vite sur les lieux ; ils ne purent, malheureusement, être plus utiles.

Des recherches furent effectuées à nouveau mardi dans la journée, hélas, il n'a pas encore été possible de découvrir le cadavre de l'infortuné jeune homme.

La gendarmerie d'Arras a été chargée de l'enquête.

UNE GRAVE AFFAIRE DE MANŒUVRES ABORTIVES, A MERVILLE

Trois habitantes de la localité sont soupçonnées de se livrer au trafic depuis trois ans

La rumeur publique a fait découvrir, ces jours derniers, à Merville, une association de faiseuses d'anges. Une parole imprudente d'une des personnes soupçonnées de se livrer à des manœuvres a suffi pour faire déclancher tout l'appareil judiciaire ; l'enquête est maintenant close et le chef de brigade de gendarmerie a transmis ses procès-verbaux à M. Lapeyre, juge d'instruction d'Hazebrouck, qui va tenter d'arracher des aveux aux trois personnes inculpées, qui ont cependant été laissées en liberté provisoire à la suite de leurs véhémentes dénégations.

La boisson fait parler

Il y a une quinzaine de jours, plusieurs personnes se trouvaient attablées dans un café de Merville. L'une d'entre elles, qui avait absorbé plus de verres de vin qu'il n'est raisonnable, se montra plutôt bavarde et émit certaines affirmations. A l'entendre, depuis plusieurs années, elle se livrerait, en compagnie de deux mères de famille dont elle cita les noms, à des manœuvres contre nature.

Ces propos, recueillis par une oreille indiscrète, se répandirent bientôt dans toute la ville et, le jour du marché, la déclaration de la femme ivre fut le sujet de toutes les conversations.

Une enquête difficile

Les gendarmes de Merville, mis au courant, entreprirent tout de suite une enquête qui s'avéra laborieuse car, si entre amis on se contait volontiers la chose, nul ne voulait donner un témoignage précis à la police.

Après de nombreuses recherches, les enquêteurs finirent par dénicher une femme qui accusa formellement les personnes soupçonnées et qui cita le nom d'une cliente des faiseuses d'anges. La cliente, interrogée, ne nia pas connaître les personnes incriminées, mais déclara qu'elles étaient simplement venues chez elle, lui tenir compagnie quelques jours, alors qu'elle était souffrante.

Les personnes accusées, malgré un interrogatoire habile et serré, protestèrent de leur parfaite innocence. Malgré leurs dénégations et en raison de certains faits qui ont été contrôlés, les faiseuses d'anges ont été inculpées et M. Lapeyre, juge d'instruction chargé de l'affaire, va s'efforcer d'établir la preuve des faits avancés par le seul témoin de l'accusation.

G. M.

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE D'ARRAS DU 21 AOUT

Le concours de musique qui doit avoir lieu à **Arras**, le 21 août, passionne l'opinion publique et est appelé à un gros succès.

Les concours proprement dit sont rares dans notre région où l'on organise plus volontiers des festivals et de plus cette manifestation artistique se corse d'une compétition importante.

La lutte envisagée, non seulement pour le challenge « La Coupe d'Orphée », mais pour toutes les épreuves fera s'affronter les représentants les plus divers de l'orphéon français et étranger

Chacun des groupements engagés est décidé à défendre sa chance avec acharnement et les échos qui parviennent au Comité des centres qui seront représentés à Arras, indiquent clairement que les sociétés travaillent aver ardeur, multipliant les répétitions et faisant preuve de cette noble émulation qui rend l'effort si profitable au progrès artistique

Sept semaines seulement nous séparent du concours qui marquera une date dans l'histoire orphéonique de l'Artois.

Arras s'apprête à recevoir dignement ses hôtes d'un jour. Le Comité recommande à tous ceux qui veulent voir et entendre confortablement, non seulement les épreuves d'exécution d'honneur, mais tous les concerts qui seront donné par les belles sociétés participantes, de s'assurer la facilité d'entrer partout en prenant à l'avance des billets d'entrée permanente et générale dits « Coupe-files » en vente au prix de 10 fr., chez M. Davrinche, commissaire général, 1, place Viviani, à **Arras**, ou dans les bureaux du Musicien Fédéré, 34, rue du Château, à **Lille**, et de l'Echo des Concours 72, rue Rodier, à **Paris** (9e).

ÉCHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 6 juillet 1932. — Soleil : lever, 3 h. 15 ; coucher, 19 h. 54. — Lune : lever, 6 h. 20 ; coucher, 21 h. 46. — Aujourd'hui : Sainte-Angèle. — Demain : Saint-Elie.

MÉTÉOROLOGIE. — *Station de Lille.* — Observations faites le 5 juillet 1932, à 18 h. : Baromètre : 757 m/m 5 ; 0 m/m baisse depuis le matin, à 9 h. — Thermomètre : fronde : 23° ; minima : 11° ; maxima : 30°5. — Etat hygrométrique : 83. — Hauteur d'eau tombée depuis le matin, à 9 h. : quelques gouttes. — Direction du vent : Sud à Sud-Ouest ; force modérée. — Direction des nuages : Sud-Ouest ; état du ciel : couvert. — Temps probable pour mercredi : un peu frais, assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord.** — Mauvais temps : ciel se couvrant avec pluies d'orage et orages ; vent du secteur Sud passant au Sud-Ouest faible et modéré ; maximum de température en baisse de 5 à 7° sur la veille.

LÉGION D'HONNEUR. — Nous apprenons la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, de M. **Peugniez**, médecin-colonel en retraite, directeur honoraire de l'Ecole de médecine et de pharmacie d'**Amiens**, chirurgien de la Société de la Légion d'Honneur.

FEUILLETON DU 6 JUILLET 1932. — N. 25

CŒUR DE HAINE

GRAND ROMAN PASSIONNEL INÉDIT

par Jean DEMAIS

PREMIÈRE PARTIE

Le secret de Michèle

DEUXIÈME PARTIE

MAMIE

Ne lui avait-elle pas dit un jour :

— Quand j'étais jeune, je ressemblais à ta mère.

— En as-tu une photographie ? avait demandé le jeune homme.

Mais Mamie secouant la tête, n'avait répondu que par un soupir.

Enfin, sœur ou amie, elle avait beaucoup connu la mère de Marcel.

Souvent, elle en parlait au jeune homme, se plaisant à raconter des anecdotes du temps où il était bébé.

— Ta maman disait ceci, ta maman faisait cela, elle te portait ainsi, tu étais habillé de telle façon, elle avait une robe de cette couleur.

— Pensez-tu, Mamie, avait un jour demandé Genevois, que ma maman serait contente de moi, qu'elle approuverait mon goût pour la musique, qu'elle aurait un peu de fierté de m'avoir pour fils ?

— Oh ! oui, chéri ! s'était exclamé la jeune femme. Rien au monde ne pouvait lui être plus doux que de te savoir artiste. Je suis sûre que tu as réalisé son vœu le plus cher en devenant musicien.

— C'est d'elle, alors, que je tiens ce don ?

— Sûrement. Ta maman jouait du piano, non pas comme une professionnelle, mais comme un amateur touché de la grâce et qui sent profondément ce qu'il interprète.

— Est-ce que je lui ressemble ? avait demandé Marcel.

— Non. Tu as le regard de ses yeux, sans la forme ni la couleur ; ta maman était blonde, avec les yeux bleus.

— Comme toi !

— Mais